

Extrait du Registre des Délib

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025 Recu en préfecture le 15/04/2025 Publié le ID: 085-258501634-20250324-DELIB332025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

nt présents :		
	CC Vendée Sèvre Autizes	
CHOLLET Joel	BENET	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
MOREAU Yannick	DAMVIX	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
ROBIN Noël	LIEZ	Pouvoir à MOREAU Yannick
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
	Présents : 10 – représentés : 1	11/15
CC Sud Vendée Littoral		
GRELAUD Frédéric	CHAILLE LES MARAIS	Suppléant
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	Pouvoir à BOURNEL Paul
MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
GANDRIEAU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
	Présents : 11 – représenté : 1	1214
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BIENVENU Alain	LE LANGON	•
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à GATINEAU Dominique
BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES	Suppléante
	Présents : 10 – représentés : 2	12/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	Pouvoir à GUITHON Jacky
BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	Pouvoir à GUENION Christian
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
	Présents : 2 – représentés : 2	04/10
	Total présents :	33
	Total représentés :	6
	Total présents et représentés :	39/64
	Total prosents of representes :	55701

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atte peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID: 085-258501634-20250324-DELIB332025-DE

OBJET: ACCORD DE TERRITOIRE DES AUTIZES – DELIB 33/2025

Pour 2025 (année 4 du contrat), le montant total estimatif des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SmVSA s'élève à 412 000 € TTC, répartis pour 67 K€ en marais et 344 K€ sur la partie cours d'eau de l'Autise. Les paragraphes ciaprès détaillent ces actions :

VOLET COURS D'EAU

Avec les fortes précipitations de l'an passé, le bilan à mi-parcours du CTEau a pu programmer le report de certaines actions et l'ajout de travaux faisant suite aux différentes études menées entre 2022 et 2024.

Lors de l'élaboration de la stratégie de territoire en 2021, le choix avait été fait de répartir les travaux sur les affluents sur les deux parties du contrat à savoir les ruisseaux de la Couture et de la Prouillère en ^{1ère} partie et les ruisseaux du Cougou et du Chantegros en 2^{nde}. La concertation a mené aux différents types de travaux habituels comme l'installation d'abreuvoir ou système d'abreuvement, l'installation de clôture et de franchissements. A noter, que sur cette partie de bassin versant, les berges sont très basses ce qui implique l'impossibilité de créer des franchissements par buses.

Le volet continuité écologique devrait avancer sur le territoire avec l'aménagement d'une 4ème passe à poissons sur l'Autise et sur le site de Bonneuil. Le dossier réglementaire va prochainement être dans les mains des services de l'état pour validation technique mais également du projet de règlement d'eau pour permettre au propriétaire de fermer l'aménagement à l'étiage pour maintenir le niveau d'eau.

Concernant la restauration morphologique, un secteur sur le Chantegros serait propice à une remise dans le talweg. Cela permettrait également à la commune de Saint Hilaire des Loges de profiter d'un sentier pédestre passant à proximité en toutes saisons.

Aussi, une surveillance sera maintenue sur les espèces envahissantes (Balsamine de l'Himalaya et jussie) malgré leur faible développement sur les deux dernières années.

Les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

Maitrise d'œuvre + travaux continuité écologique Bonneuil : 170 000 € TTC

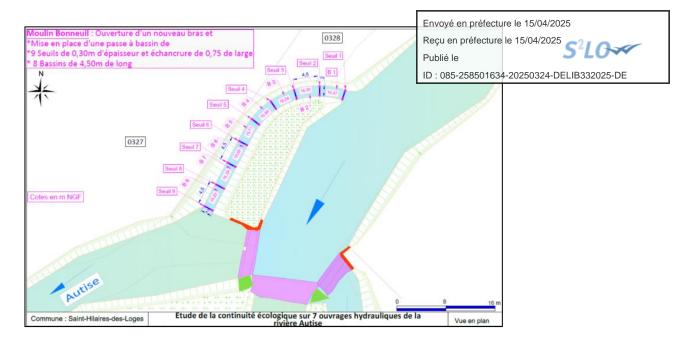
♣ Restauration de la ripisylve : **30 000 € TTC**

↓ Diversification / Création d'habitats : **30 000 € TTC**

Mise en défens : 70 000 € TTC
 Frayère à brochets : 3 514 € TTC
 Lutte contre les EEE : 4 000 € TTC

Suivis : 12 000 € TTC
 Animation : 25 000 € TTC

Toutes ces actions portent le budget prévisionnel pour la partie cours d'eau à 344 514 € TTC.



Projet de passe à bassins au Moulin de Bonneuil - St Hilaire des Loges.

VOLET MARAIS

Le SmVSA intervient sur les réseaux d'intérêt communautaires des marais mouillés (batellerie) notamment sur le bassin de l'Autise et les communes de St Sigismond et Maillezais. A ce titre, le SmVSA prévoit :

Des travaux d'élagages et de désencombrements ponctuels, pour 5 000 € TTC ;

Par délibération n°53 du 17 Juin 2024, le SmVSA s'est engagé à participer aux travaux d'aménagement de la passe à poissons de la Porte de l'Ile et de Mauvais. Le montant précis de cette participation sera connu à la fin des travaux mais il n'excédera pas 25 000 € / an sur 5 ans. L'exercice 2025 sera la 1ère tranche de versement.

Pour mémoire, le montant total des actions sur le volet Marais, incluant la lutte des EEE (délibération du 24/02/2025) est de 67 000 € TTC.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité se prononce favorablement sur le programme 2025 des actions de l'Accord de Territoire des Autizes et autorise le Président :

- A mettre en œuvre la programmation 2025 cours d'eau et marais de l'Accord de Territoire des Autizes ;
- A procéder aux consultations des entreprises dans le respect du code des marchés publics;
- A solliciter les différents partenaires financiers ;
- A réaliser les travaux et à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de ces actions pour les montants de dépenses cités précédemment ;
- A inscrire ces dépenses au budget 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus Au registre sont les signatures Pour extrait conforme, LE PRESIDENT, Arnaud CHARPENTIER